

VILLE DE DOUDEVILLE
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 01 AOUT 2019
18HEURES

COMPTE RENDU

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
M.MALANDRIN	X			
M.GEMEY	X			
MME CUADRADO			X	
M.LAURENT		X		E.GEMEY
MME GUENOUX		X		E.MALANDRIN
M.DEFRANCE	X			
MME TERRY	X			
M.METAIS	X			
MME PAIGNE	X			
M.MERIT	X			
M.DUTHOIT	X			
MME HENRY		X		E.PAIGNE
M.LEBOUCHER		X		F.TERRY
MME LEMOINE		X		E.DUTHOIT
MME CHANEL			X	
MME DUMAS			X	
MME PETIT			X	
M.LESUEUR	X			
M.DURECU	X			
M.PERCHE			X	
MME FICET		X		S.LECLERC
M.ORANGE		X		D.DURECU
MME LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste :
Madame Sylvie LECLERC

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2019 :

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
M.MALANDRIN	X			
M.GEMEY	X			
MME CUADRADO			X	
M.LAURENT			X	
MME GUENOUX		X		EMERIC GEMEY
M.DEFRANCE	X			
MME TERRY			X	
M.METAIS	X			
MME PAIGNE	X			
M.MERIT		X		
M.DUTHOIT	X			
MME HENRY			X	
M.LEBOUCHER			X	
MME LEMOINE		X		ERIC DUTHOIT
MME CHANEL			X	
MME DUMAS			X	
MME PETIT			X	
M.LESUEUR			X	
M.DURECU	X			
M.PERCHE	X			
MME FICET		X		SYLVIE LECLERC
M.ORANGE		X		JM PERCHE
MME LECLERC	X			

A défaut de quorum le conseil municipal extraordinaire n'a pas eu lieu.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Mérit demande à ce qu'il soit mentionné au compte-rendu qu'il était « absent excusé », Monsieur Malandrin lui répond qu'il a omis de le signaler mais cela sera fait.

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 2(M.Mérit et M.Lesueur)

2) Création de 17 postes d'agents pour le centre de loisirs 2019 :

A la demande de Monsieur Lucas, Trésorier de Yerville, nous devons prendre une délibération afin de créer 17 postes d'agents pour le centre de loisirs 2019.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin explique qu'il faut prendre une délibération pour créer les 17 postes d'agents pour le centre de loisirs afin que le Trésorier de Yerville puisse débloquer la situation et payer les salaires des agents.

Monsieur Gemey serait favorable de créer 19 postes, cela n'engage en rien la Commune et pourrait éventuellement servir en cas d'absence d'agents.

Monsieur Malandrin est également d'accord pour ouvrir 2 postes supplémentaires.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent de créer 19 postes d'agents pour le centre de loisirs 2019.

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

3) Signature des actes d'engagement pour le centre de loisirs :

A la demande de Monsieur Lucas, Trésorier de Yerville, nous devons prendre une délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer les actes d'engagement en ce qui concerne le centre de loisirs 2019.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur Le Maire à signer les actes d'engagement en ce qui concerne le centre de loisirs 2019

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

4) Congés payés des agents du centre de loisirs :

Monsieur Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que les congés non pris pour les agents du centre de loisirs seront payés.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent que les congés non pris pour les agents du centre de loisirs soient payés.

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

5) Recrutement d'agents pour des besoins occasionnels ou saisonniers :

Deux nouveaux contrats ont été effectués pour Madame DODELIN Fanny (remplacement de Monsieur PATON suite à la prise en charge de la direction du centre de loisirs) et Madame HEBERT Isabelle (remplacement de Madame MABILLE suite à arrêt de travail).

Monsieur Lucas, Trésorier de Yerville, nous demande une délibération autorisant Monsieur Le Maire à recruter ces deux agents pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin informe les membres du Conseil Municipal que suite au décès de Jean-Aimable, il a fallu remplacer Monsieur Paton (qui a pris la direction du centre de loisirs) par un contrat saisonnier et suite à l'arrêt de travail de Madame Mabile, il y a eu renforcement d'équipe pour la Fête du Lin par un contrat saisonnier également. Monsieur Lucas nous demande une délibération autorisant Monsieur Le Maire à recruter ces deux agents pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

Monsieur Mérit demande si Monsieur Paton a pris la direction du centre de loisirs uniquement pour les vacances ? Monsieur Malandrin lui répond qu'il s'agit d'un essai de 3 mois et qu'en septembre le centre de loisirs reprend tous les mercredis.

Monsieur Mérit demande s'il y avait de réels besoins pour cette courte période, ne pouvait-on pas s'en passer ?

Monsieur Malandrin signale que le poste de Jean Aimable était un poste à temps plein et que le CCAS doit continuer de fonctionner d'où le recrutement d'un agent pour le CCAS.

Madame Terry informe le Conseil Municipal, que Madame Nelly ROBERT ne pouvait pas assurer les fonctions ni du Centre de Loisirs, ni du CCAS car elle n'a pas les diplômes requis.

Monsieur Malandrin dit que le centre doit continuer, si il y a d'autres possibilités qu'on lui donne, mais le centre doit repartir.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de recruter deux agents pour des besoins occasionnels ou saisonniers (17 pour et 1 abstention M.Mérit)

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

6) Congés payés agents pour des besoins occasionnels ou saisonniers :

Monsieur Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que les congés non pris pour les agents occasionnels ou saisonniers seront payés.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal acceptent que les congés non pris pour les agents occasionnels ou saisonniers soient payés (17 pour et 1 abstention M.Mérit).

Présents : 11

Exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

La séance est levée à 18h30.